

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Transition en TDAH
No d'activité : 68541
Date : mercredi le 30 janvier 2019
Lieu : Restaurant Le Samuel
Coordonnées : 291, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu

Objectifs

- Déterminer la prévalence et la présentation (évolution des symptômes) du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) chez les adultes.
- Énumérer les effets potentiels liés à l'arrêt du traitement du TDAH à l'âge adulte.
- Identifier les difficultés et les obstacles présents dans les soins aux patients adultes atteints de TDAH et les difficultés rencontrées par les patients adolescents atteints de TDAH lors du passage à l'âge adulte.
- Assurer une transition harmonieuse pour les patients atteints de TDAH lorsqu'ils passent d'un médecin spécialiste à un omnipraticien pour les soins continus.

Président de séance : Dr André-H. Dandavino

Horaire

2019-01-30	18:30	20:30	Conférence	Transition en TDAH	Dre Diane Sauriol, psychiatre
------------	-------	-------	------------	--------------------	----------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Nathaniel Idrissa au 514-549-6636 ou à nidrissa@its.jnj.com
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 2.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.